

# L'intendant Poivre à M. Crémont, ordonnateur à l'île de Bourbon

Le 20 avril 1772

---

Un document des Archives départementales de La Réunion. Cote 12C

---

Affaires courantes du service

M. de Crémont

A l'Isle de France le 20 avril 1772

J'ai reçu, Mon cher Ordonnateur, la lettre dans laquelle vous traitez différents objets de service.

1°. J'ai parlé à M. de Réminiac au sujet de son marché avec vous pour cinquante Noirs mozambique ; il en a perdu près de 200 dans sa dernière traite, et il ne lui en reste que 100 qui sont hypothéqués pour les 60 mille livres que je lui ai fait avancer. Il renvoie son bâtiment à Mozambique et j'aurai l'œil à ce qu'à son retour vous soyez satisfait, ou j'en remettrai la note à mon successeur.

2°. J'ai acheté les deux goélettes de M. Magon après l'ouragan du 1<sup>er</sup> mars qui nous en avait fait perdre deux. Mon intention était de vous les envoyer après que nous aurions rempli nos premiers besoins, mais un second coup de vent arrivé ici le 14 du courant nous a encore fait perdre une autre goélette dont nous n'avons aucune nouvelle, ainsi que 3 ou 4 autres appartenant à divers particuliers, sur l'une desquelles j'avais jeté les yeux pour le service de l'île de Bourbon ou celui de l'Isle de France. Il faut espérer que quelques-unes de ces goélettes réparaitront, et alors je tâcherai de vous envoyer une ou deux goélettes. Je presserai néanmoins M. Magon de vous rembourser les 50.000 livres que vous lui avez prêtées. Il attend d'un jour à l'autre beaucoup de Noirs de Mozambique pour [par] le navire *le Télémaque*.<sup>1</sup>

3°. Il n'est plus question de M. Lossieux pour aller travailler auprès de vous, M. de St Lambert me paraît préférable à tous égards, je pense que vous en serez très content, il passe sur *le Boynes*.

4°. Il faut laisser le Sr Maurin d'Aubigny à 1500 par an, puisqu'il n'en vaut pas davantage.

5°. Je ne puis mieux faire que de m'en rapporter à vous et à M. de Bellecombe au sujet des projets que vous a présentés M. de Trobrian, vous êtes sur les lieux et devez mieux voir les choses. Je ne demande pas mieux que de vous envoyer *le Grand Bourbon* qui a eu le bonheur d'échapper à nos deux ouragans, il a besoin d'un radoub très considérable, et nous sommes dans une si grande misère ici qu'il nous est impossible en ce moment de nous occuper de ce senau.

6°. Il est très vrai que les toiles de Nanquin vous sont revenues au même prix que vous les a vendues le capitaine du *Marquis de Narbonne*. Les armateurs de ce bâtiment s'étant prêtés aux besoins du service dans un moment où il y avait apparence de guerre et courant tous les risques de leur armement, je n'ai pu me dispenser de leur donner cent pour cent sur leur facture.

J'ai l'honneur d'être avec le plus sincère attachement, mon cher ordonnateur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Poivre

\* \* \*

---

<sup>1</sup> *Le Télémaque* appartenait à Brayer du Barré, Magon avait dû investir sur cet armement pour le Mozambique. Dans cette expédition *le Télémaque* fit naufrage. (Voir base docu=> 18 octobre 1772 – Maillart au ministre. Sur un marché établi par Poivre avec Brayer du Barré).